

L'Open Access et la science ouverte

			
Service	des bibliothèques		
Université de Strasbourg			



10.03.2020

Partie 1

Qu'est-ce que l' Open Access ?

Définition

Le terme d'*open access* (libre accès ou accès ouvert en français) appliqué à la recherche, désigne le fait de supprimer ou d'abaisser les barrières juridiques, financières (gratuit) et techniques dans la diffusion et la réutilisation de la littérature scientifique et/ou des données de la recherche : **Open science**

La science ouverte est un mouvement considérant les sciences et les données comme un bien commun, qui vise à rendre la recherche scientifique, les données et leur diffusion accessibles à tous

- un des grands enjeux du XXI^e siècle pour l'enseignement supérieur et la recherche : nouveau contexte pour la recherche
- enjeu international (la Ligue européenne des universités de recherche ; l'Union Européenne)
- mise en place de nouveaux modèles économiques
- pour les chercheurs : nouvel environnement qu'il convient aujourd'hui de favoriser et de développer
- formation des chercheurs à de nouvelles pratiques participatives

Un mouvement international lancé par la communauté scientifique

1991

Lancement de l'archive ouverte de prépublications arXiv.org

1994

Stevan Harnad, « A subversive proposal »

[Premier appel](#) à l'auto-archivage des publications par les chercheurs

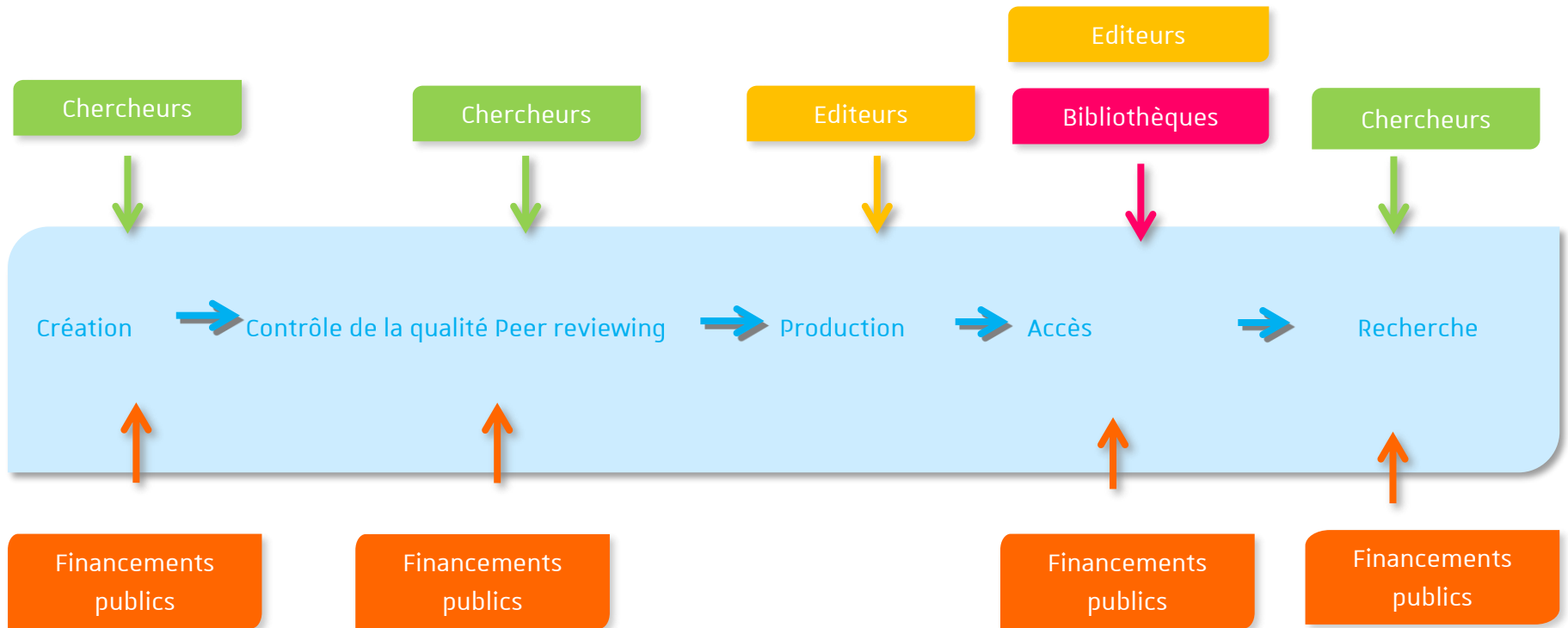
2003

[Déclaration de Berlin](#), signée par la CPU

2018

Plan National pour la Science Ouverte

Schéma du système économique de la communication scientifique : un double financement de la publication scientifique



Focus sur l'édition en STM : un secteur en crise

5 éditeurs contrôlent le marché :
Reed-Elsevier, Wiley, Springer-
Nature, Thomson-Reuters,
Taylor & Francis.

Ils représentent :

- ♦ **50 %** des publications en STM
- ♦ **7,5 milliards d'€** de chiffre d'affaires
- ♦ **65%** des profits générés par le secteur de l'édition scientifique
- ♦ **36%** de taux de profit net (plus que Google, Amazon...)

La crise de l'édition scientifique : conséquences pour les bibliothèques

S'abonner à toutes les revues est devenu impossible pour plusieurs raisons :

«**Publish or perish**»

= Hausse du nombre d'articles publiés

= Hausse du nombre de revues, qui sont de plus en plus spécialisées

Ex. : Elsevier et Springer publient plus de 2000 revues chacun.

Modèle économique du «big deal» : **abonnement à un bouquet de revues sans pouvoir choisir les titres**

Des prix d'abonnements en **hausse constante** :

Ex. : *American Chemical society (ACS)* : +4% par an

American Physical Society (APS) : +4% par an

Institute of Physics (IOP) : entre +2% et +3%

Royal Society of Chemistry (RSC) : +4,4%

Budget 2018 à l'Université de Strasbourg :

- 2,9 millions d'euros pour les ressources électroniques

- 850 000 euros pour la documentation « papier »

Budget 2019 : 2, 8 millions d'euros avec Elsevier

Confiscation du savoir par les éditeurs privés (droits de propriété intellectuelle) : pour publier, le chercheur est souvent contraint de **céder tous ses droits d'auteur à l'éditeur**.

La voie verte (green road)

Principe d'auto-archivage des publications du chercheur dans une archive ouverte

Que puis-je déposer?

- **Preprint** ou version soumise
- **Post-print** ou version acceptée
- **Publisher's PDF** (dans certains cas)

Sherpa romeo, pour les revues étrangères,
et **Héloïse**, pour les revues françaises,
répertorient la politique des éditeurs en
matière de dépôt en archives ouvertes.

La voie dorée (gold road)

Il s'agit de la **publication d'un article dans une revue scientifique en accès ouvert, à laquelle le lecteur accède gratuitement et librement.**

- **Auteur-payeur** : publication dans une revue en accès ouvert contre paiement d'**APC** (*Article Processing Charges*)
- Mise en place de structures éditoriales par des institutions publiques, telles que **OpenEdition**.
- **DOAB** (Directory of Open Access Books) et **DOAJ** (Directory of Open Access Journals) pour trouver des livres et des revues en libre accès sur internet

Quelques archives ouvertes

- ◆ **Archives ouvertes institutionnelles:** [UnivOAK](#)
(Unistra, UHA, BNU, INSA), [ORBI](#)
(Université de Liège)
- ◆ **L'archive ouverte française:** [HAL](#)
- ◆ **Archives ouvertes disciplinaires:**
[arXiv](#), [bioRxiv](#), [chemRxiv](#) (preprints
en chimie)

Réseaux sociaux académiques (ResearchGate, Academia,...)

Les réseaux sociaux académiques ne sont pas des archives ouvertes.

De plus, ils ne peuvent garantir un **stockage pérenne** des publications.

- Appartenance à **des sociétés commerciales**
- Cession des **droits d'auteur**
- **Données personnelles**
- Sur ces plateformes les publications sont diffusées **sans vérification des conditions juridiques de diffusion et de réutilisation** (ACS)
- Processus d'**évaluation**

L'obligation d'open access pour les projets européens (H2020, ERC...)

Les publications doivent :

- Être déposées dans une archive ouverte au moment de la publication ;
- Être mises en libre accès dans un délai maximum de 6 mois : soit via l'archive ouverte, soit en publiant dans une revue en open access.

Il est donc **obligatoire** de déposer dans une archive ouverte un article issu d'un projet européen, **même s'il est publié dans une revue en open access**.

Pour répondre aux obligations, déposez dans l'archive ouverte du site Alsace univOAK.eu :

- Déposez votre « **postprint auteur** » si l'article est publié dans le mode traditionnel ;
- Ou déposez le **PDF de l'éditeur si l'article est publié dans une revue entièrement en open access** (ex : *Nature Communication*, *RSC Advances*) ou proposant une option « open access » (ex : *JACS*).

Publier en open access chez un éditeur en payant des frais de publication n'est donc pas nécessaire : déposer son « postprint auteur » dans univOAK suffit. Pour en savoir plus, voir [ici](#).

L'article 30 de la loi
du 7 octobre 2016
" Pour une
république
numérique » incite
le dépôt

Cette loi autorise les chercheurs à

- **déposer en archives ouvertes le « post-print auteur »** de leurs articles
- publiés dans des revues scientifiques paraissant **au moins une fois par an**
- dès lors qu'ils sont issus d'une activité de recherche **financée au moins pour moitié par des fonds publics**.
- l'article sera alors librement accessible après **un embargo maximal de 6 mois en STM et de 12 mois en SHS**.
- **la loi n'autorise pas la réutilisation commerciale** des articles ainsi diffusés.

Feuille de route du CNRS sur sa politique de science ouverte

♦ Objectif : 100% de publications en accès libre et gratuit

- Dépôt dans HAL obligatoire pour le **CRAC** (depuis 2019)
- Extension du dispositif pour la prochaine campagne **RIBAC** : alimentation du rapport d'activité **seulement** avec les publications déposées dans HAL

♦ Conseils :

- Anticiper le dépôt des publications (au fur et à mesure)
- Possibilité de nous envoyer des bibliographies générées par Endnote, Zotero
- Se créer un IDHal : numéro d'identifiant unique
- ORCID

Politique de Science Ouverte à l'INSERM

La politique de l'Université de Strasbourg sur l'open access

♦ Les publications scientifiques :

- A partir de janvier 2020 : **Tous les articles acceptés depuis le 1er janvier 2020 et le texte intégral doivent être déposés sur univOAK**
- Interopérabilité univOAK/HAL : les publications déposées dans univOAK sont envoyées dans HAL par le Service des Bibliothèques
⇒ conformité avec la politique du CNRS
- A partir de septembre 2020 : pour une demande de fonds de l'université , **la bibliographie** soumise doit provenir d'UnivOAK
- Financement sur les dotations et les appels à projet Unistra des frais de publication en open access seulement si l'article est publié dans **une revue entièrement en open access**

♦ Les données de la recherche :

Les projets financés par l'Unistra doivent rendre un plan de gestion des données :

- 1^{ère} version initiale à rendre dans les **6 premiers mois** du projet
- Un PGD complet à la fin du projet de recherche

Vous n'avez plus votre « postprint auteur », que faire ?

- Possibilité de récupérer le « postprint auteur » dans le logiciel de soumission d'articles de la revue. Vous pouvez ainsi récupérer votre publication dans la version qui peut être déposée en archive ouverte au sens de la loi de 2016.
- En général, les « **postprint auteur** » peuvent être retrouvés dans les logiciels jusqu'à 2 à 5 ans après la publication : page web de la soumission de l'article

Autre terminologie selon les éditeurs : « submissions with a decision », « merged file containing manuscript text », « manuscripts with decision », « author accepted manuscript », « AAM », etc.

Contacts

Adeline Rege

Chef de projet

+33 (0)3 68 85 63 43

adeline.rege@unistra.fr

Héloïse Gazeau

pour les unités de recherche du domaine I (SHS, lettres, langues, droit, économie, gestion...)

+33 (0)3 68 85 63 12

heloise.gazeau@unistra.fr

Priscilla Gabel

pour les unités de recherche du domaine II (sciences et technologies) et III (vie et santé) :

+33 (0)3 68 85 71 43

pgabel@unistra.fr

Stéphanie Cheviron

Research Data Librarian

+33 (0)3 68 85 07 93

scheviron@unistra.fr

Contact : univOAK@unistra.fr

Merci pour votre attention



Service des **bibliothèques**

Université de Strasbourg

10.03.2020